

ARRETÉ DU PRÉSIDENT

N° 24/218

Objet : Liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne avec examen professionnel.

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la Fonction Publique, articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n°2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'avis du comité technique en date du 18/02/2021,

Vu l'arrêté n°21/076 en date du 30/04/2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Alpes de Haute Provence,

Considérant l'examen effectué les 01, 02, 03, 04 et 08 octobre 2024 par le Président du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence, assisté d'un collège des représentants employeurs, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités des collectivités territoriales et établissements publics affiliés,

ARRETE :

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe avec examen professionnel au titre de la promotion interne est publiée comme suit :

- DERBEZ Marielle Com. Com. Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
- DUVAL CARLON Linda Commune de DIGNE LES BAINS
- MEGY Marie-Pierre Service Départemental Incendie et de Secours 04
- RAMBAUD Caroline Service Départemental Incendie et de Secours 04

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- ✓ Madame la Sous-Préfète de FORCALQUIER, Messieurs les Sous-Préfets de BARCELONNETTE et CASTELLANE,
- ✓ Mmes et MM. Les Maires et Présidents d'Etablissements Publics Intercommunaux.

À Volx, le 11/10/2024



Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.